COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 Juillet 2026

Date de séance : 09 Juillet 2026
Date de convocation : 03 Juillet 2026
Date d'affichage : 10 Juillet 2026
En exercice : 07
Présents : 5
Votants : 05

L'an deux mil vingt-six, Jeudi Neuf Juillet, à dix-sept heures ; le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique Ordinaire sous la présidence de : Monsieur COUDER Michel, Maire,
Etaient Présents :, LECHABLE Céline, DOGUET Joël, BEAUDIN Kévin, CREPELLE PICARD Sylvie
Formant la majorité des membres en exercice.
Absents : BATAILLE Philippe, Langot Charlotte
Céline Lechâble, a été élu secrétaire ;

- **RODP ORANGE 2026**

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir la fiche du patrimoine Orange sur la commune, qui va permettre de calculer la RODP 2026 pour Orange.

- 4.863 km d'artères aérienne
- 0.400 km en sous-sol

Calcul :

- 4.863 x 40 x1.63715 = 318.46 € aérienne
- 0.400 x 30 x 1.63715 = 19.64 € souterraine
- 318.46 + 19.64 = 338.10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ACCEPTE la RODP 2026 d'Orange pour 338.10 €.

- **DEVIS COLAS POUR VOIRIE 2026**

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir reçu le devis de l'entreprise COLAS pour la voirie 2026.
Le devis concerne la voirie sure :

- La VC 2 « La Mandinière »
- La VC 109 « Les Êtres Moulés »
- La VC 105 « La Brosse »

Le total des travaux est de 7 857.92 € HT soit 9 429.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le devis de m'entreprise COLAS pour la voirie 2026, d'un montant de 7 857.92 € HT (sept mille huit cent cinquante-sept euros et 92 centimes) soit 9 429.50 € TTC (neuf mille quatre-cent vingt-neuf euro et 50 centimes).

- **DEVIS ENEDIS POUR POSE COMPTEUR**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu le devis d'ENEDIS pour la pose d'un compteur permanent pour la fête de la Saint Laurent sur la parcelle

de la VC 2 route de Rouperroux-le-Coquet face à l'entrée du château, afin d'éviter tous les ans de demander la pose d'un compteur provisoire.

- Coût de la pose d'un compteur : 1 404.00 € HT soit 1 684.80 € TTC

Monsieur le maire demande au conseil municipal, s'il l'autorise à demander le paiement de la moitié de la pose du compteur au comité des fêtes, car c'est le comité qui utilisera le compteur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE que monsieur le maire demande au comité des fêtes s'il ils sont d'accord de payer la moitié de la pose du compteur.

Il faut savoir que la pose du compteur ne peut être fait que par la Mairie car il se trouve sur le domaine public.

Pour information :

- Pouvoir de Police du maire qui peuvent être donné à la communauté de commune (collecte des déchets, assainissement, gestion des gens du voyage)
 Le maire doit prendre un arrêté pour les pouvoir de police donné à la communauté de commune.
- Aller faire le tour des fossés pour curage avec M. Cordier
- Montage du radar lundi 13 juillet 2026 à 8h00
- Information sur la préparation de mise en œuvre du PLUI
- Rallye Écurie Le Mans ANNULÉ
- Bassin de l'Orne Saosnoise : nouveau président : M.Gosnet
 Travaux sur le Tripoulin à Bonnétable en attente, car travaux refusés par le Château
- Vote du conseil communautaire sur le projet Éoliens « La Saosnette » à « Les Mées » : le conseil communautaire à voté **CONTRE** le projet éolien.
- **La Commémoration se fera le 08 Août à 11h car le 09 Août se tient la fête de la ST LAURENT.**
- Se renseigner pour la mise en place d'un café Associatif, tous les 2èmes samedis du mois

Suivent les signatures :

SIGNATURES

COUDER MICHEL	
BATAILLE PHILIPPE	ABSENT
DOGUET JOËL	
LECHÂBLE CÉLINE	
LANGOT CHARLOTTE	ABSENTE
PICARD-CRÉPELLE SYLVIE	
BEAUDIN KÉVIN	

FIN DE SÉANCE 21H25 Le 09 Juillet 2026